

# L'AVENIR DE L'INGÉNIEUR CIVIL BELGE AU CONGO

## CONCLUSIONS

par F. CAMPUS

Professeur à l'Université de Liège,  
Pro-Recteur de l'Université de Liège,  
Ancien Président général de l'A. I. Lg.

---

**Résumé.** — *L'auteur examine les répercussions de la crise des ingénieurs en Belgique sur l'avenir de l'ingénieur civil belge au Congo et les conséquences des événements récents et de l'évolution actuelle.*

J'éprouve quelque perplexité à exprimer des conclusions au sujet des diverses communications présentées au cours de cette journée. Elles m'ont paru toutes bien informées, bien pensées et intelligibles. Quant aux auditeurs, je les tiens tous pour intelligents, aptes à tirer leurs propres conclusions de ce qu'ils ont entendu et sans doute, peu disposés à se laisser imposer des conclusions d'autrui. Je pense qu'il ne les intéresserait pas davantage que je résume ces communications qu'ils ont pu entendre intégralement, à supposer que je sois disposé à le faire.

Si j'ai donc accepté de présenter des conclusions, c'est qu'y ayant été invité, j'ai eu la faiblesse d'accepter. Mais devant m'exécuter, je ne vous présenterai à vrai dire pas de conclusions,

mais bien des considérations personnelles qui ne seront pas, je pense, en contradiction avec rien de ce que j'ai entendu.

### I. — L'avenir de l'ingénieur civil belge au Congo est lié à son avenir en Belgique

L'interdépendance est évidente en ce qui concerne la formation et le recrutement. Or, l'avenir de l'ingénieur civil en Belgique ne se présente pas actuellement au mieux de sa condition. On admet depuis quelque temps qu'il y a pénurie d'ingénieurs civils. Il est depuis peu bien porté d'en faire état ; de graves quotidiens y consacrent de nombreuses colonnes de généralités et se complaisent à des comparaisons statistiques aussi désastreuses que possible pour notre pays. Je n'en éprouve aucun plaisir, après avoir été pendant de nombreuses années une voix clamant dans le désert.

Puis-je rappeler ici une conférence sur le béton précontraint que je faisais à la Maison des Médecins de Liège en avril 1950. Devant cet auditoire de grand public médical, je terminais en soulignant que la fonction de l'ingénieur était loin d'être périmée, que ses possibilités restaient grandes et cependant que la jeunesse se détournait de cette profession au profit de celle du médecin. Evoquant les inquiétudes des professeurs de la Faculté de Médecine devant l'afflux massif des étudiants et les auditoires squelettiques des professeurs de la Faculté des Sciences appliquées, je posais la question de savoir si ce déséquilibre ne finirait pas par nuire à l'économie du pays et, partant, à la prospérité de la profession médicale même. Je conclusais en exhortant les médecins à faire de leurs fils des ingénieurs, à une époque où tant d'ingénieurs faisaient de leurs fils des médecins.

Or, un journaliste assistait à cette conférence et fit un sort à mon exorde. Il me demanda une entrevue, dont sortit un article de plusieurs colonnes dans le numéro du 29-30 avril 1950 de la *Gazette de Liège*, où l'on allait jusqu'à envisager l'importation d'ingénieurs étrangers en Belgique. Cependant, presque aussitôt après, un quotidien important de Bruxelles publiait un entrefilet qui paraissait une réfutation de l'article précité, déclarant tenir de bonne source qu'il était non seulement futile de parler de pénurie d'ingénieurs, mais qu'il serait même nuisible aux ingénieurs de vouloir en augmenter le nombre. Piqué au vif, j'écrivis à la rédaction de ce journal pour lui remonter son erreur. Elle eut l'amabilité de faire part à ses lecteurs de mon opinion, mais en la minimisant à l'extrême. Depuis lors, en maintes circonstances, je suis revenu sur cette question, en général au sein de l'A. I. Lg., toujours assez vainement. Cependant, dans des temps plus récents, notre Président d'Honneur le Roi Baudouin, à certaine occasion, fit savoir que la Belgique devrait disposer d'un plus grand nombre d'ingénieurs et de techniciens hautement qualifiés. Peu après, le Bureau de la F. A. B. I. fut reçu en délégation par le Roi et il en résulta toute une série de velléités dont aucune ne fut suivie d'effet concret. Je suis d'avis qu'il est hautement regrettable que l'on accorde aussi peu d'attention effective aux recommandations et aux avertissements royaux ; l'autorité nécessaire du Chef de l'Etat s'en trouve atteinte.

Selon toutes apparences, la pénurie d'ingénieurs civils persistera, car elle constitue une réaction naturelle et spontanée due à la rétrogradation morale et sociale de l'ingénieur civil, un fait historique. Dans mon esprit, il est bien caractérisé par le souvenir d'une conversation que j'eus, à quelques pas d'ici, en 1946 ou 1947, alors que j'étais doyen de la Faculté des Sciences appliquées, avec le directeur général d'une grande société, qui n'était d'ailleurs pas ingénieur. Il

avait souhaité me voir pour me faire part du désir de son usine de recruter quelques jeunes ingénieurs. Il me demandait mon concours à ce sujet. Je dus déjà lui faire part alors qu'il y avait peu d'ingénieurs disponibles et je l'interrogeai sur les conditions d'engagement. Elles me parurent peu « engageantes » et j'osai faire connaître ce sentiment à mon interlocuteur. Il me répondit assez vivement : « Je vois ce que c'est. Nous avons actuellement un « seller's market » (un marché de vendeurs). J'attendrai que revienne un « buyer's market » (un marché d'acheteurs). » Et il me quitta illico. Cet excellent homme a depuis pris sa retraite, mais il n'y a pas encore eu de « buyer's market » d'ingénieurs civils. Pour ma part, après cette conversation, je suis rentré chez moi pensif et attristé en songeant qu'à l'issue d'une guerre victorieuse, à laquelle les ingénieurs avaient pris une part si prédominante, ces mêmes ingénieurs puissent être considérés tout naturellement, sans intention malveillante, comme une simple denrée commerciale.

Quels changements n'ai-je pas connus au cours de ma brève existence ? Combien différentes étaient les perspectives de l'ingénieur universitaire, au titre non protégé, avant la première guerre mondiale. Relativement peu nombreux, leur prestige était au zénith. Tous entraient dans la carrière avec *l'espoir* d'un avenir brillant, d'un accès probable à la direction. Comme chaque soldat des armées de la République avait dans sa giberne un bâton de maréchal, chaque ingénieur avait dans son parchemin la perspective d'un emploi de directeur.

Actuellement, malgré la pénurie, les ingénieurs en plus grand nombre apparaissent comme une masse assez informe d'employés supérieurs, à l'avenir incertain sinon bouché, ayant peu de chances d'accéder à un poste de grande direction. J'ai connu encore à l'A. I. Lg. ces grandes figures de Gustave Trassenster, d'Adolphe Greiner, mais où sont les neiges d'antan ?

Les études sont toujours difficiles, peut-être davantage que par le passé ; cependant qu'en un demi-siècle sont nées les blandices d'une vie plus facile : sports, cinémas, radio, télévision. En outre, le prestige de la profession est perdu. Le coup mortel est peut-être venu du licenciement massif d'ingénieurs lors de la grande crise des années trente. Les familles ont réagi et leur influence reste grande sur la masse des jeunes gens ; elles les orientent vers les études conduisant aux seules professions encore libérales : médecine, pharmacie, droit, ou vers celles qui ont un attrait nouveau plein de promesses, telles que les sciences économiques et sociales. On peut en croire le Président Général en exercice de l'A. I. Lg. lorsque il y a peu d'années, à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des Elèves des Ecoles Spéciales, il recommandait aux élèves-ingénieurs de s'intéresser aux sciences économiques et esquis-

sait même le programme d'un grade qui aurait été en somme celui d'un ingénieur civil économiste. Mais si les ingénieurs aussi font de l'économie, qui fera de la technique ?

Quoiqu'il en soit, combien d'ingénieurs civils y a-t-il à la C. E. C. A., à la C. E. E. ou même à l'Euratom ? Je connais par contre des licenciés en sciences de caractère économique qui y occupent des postes de choix et avantageux. Je vous donne à penser quelles réflexions ces réussites inspirent à des ingénieurs civils ayant eu une carrière cependant favorable et qui furent des contemporains (ou même des aînés) d'études de ces jeunes privilégiés. Le phénomène n'est pas propre à la Belgique, il existe dans tout le monde occidental ; je me réfère à la conférence que fit à l'A. I. Lg., il y a peu d'années, le professeur H. Favre, de l'Ecole polytechnique de Zurich, au sujet des problèmes des ingénieurs suisses.

Quelles seront les conséquences de cette situation ? Elles peuvent être aussi historiques. Je ne suis pas prophète, mais je souhaite qu'elles ne soient pas ce que je crains. Je connais un pays où la pénurie des ingénieurs est pour ainsi dire organisée. Avec le résultat que ce pays fait dans l'ensemble figure d'insuffisamment développé, tout en possédant quelques personnalités scientifiques de premier plan.

On entend dire qu'à l'Est les ingénieurs sont privilégiés. Il s'agit là aussi de circonstances historiques, correspondant au décalage de développement général. Il est à présumer que lorsque le retard sera rattrapé, avec l'embourgeoisement correspondant, l'évolution de la situation de l'ingénieur dans ces pays se modifiera dans le même sens que cela s'est produit dans les nôtres.

Alors, que faire ? Je l'ai déjà dit à l'A. I. Lg., il s'agit d'un problème national, peut-être même supranational. Mais la Belgique ne semble pas disposée à donner l'exemple. Les dirigeants du secteur privé ne font pas connaître le statut de l'ingénieur dans l'entreprise. Et le gouvernement n'a pas l'autorité voulue pour attribuer aux ingénieurs des grands corps techniques de l'Etat la situation que requiert l'intérêt public et que justifient les responsabilités des membres de ces corps.

Les hommes font de l'histoire inconsciemment ; il est rare qu'ils comprennent à temps les signes inscrits sur le mur.

## 2. — L'avenir de l'ingénieur civil belge au Congo

L'abondance (ou plutôt la pénurie) d'ingénieurs civils belges au Congo est affectée par la situation en Belgique, où il y a peu d'ingénieurs civils disponibles. Et parmi ceux-ci, peu sont disposés à partir au Congo. La communication de M. Pahaut me fait remémorer une visite qu'il me fit en 1949, si mes souvenirs sont exacts, pour

me demander plusieurs dizaines d'ingénieurs civils des constructions et plusieurs dizaines de conducteurs civils pour les Travaux Publics au Congo. J'en fus suffoqué. Je ne pus que dissiper les illusions de mon interlocuteur et, déjà dans l'esprit de mes déclarations de 1950, je lui proposai de saisir l'opinion publique par la voie de la publicité de presse. Et l'on vit en effet paraître peu après dans les journaux des annonces d'une demi-page et placarder des affiches sur les murs. J'en ai encore exposées dans mon institut. M. Pahaut pourrait confirmer que, dix ans plus tard, il est loin d'avoir trouvé tout ce qu'il cherchait. Il y a eu quelques engagements, notamment de quelques-uns de nos anciens étudiants, mais il reste beaucoup d'emplois vacants.

Si l'on considère le secteur privé, je crois la situation satisfaisante en général, comme mon collègue M. le Doyen E. Frenay. Je connais ce secteur moins intimement que lui, mais je me souviens de telle petite réunion impromptue tenue à l'heure de l'apéritif à l'invitation d'un groupe de jeunes ingénieurs de Jadotville, attachés tous à une société que je ne nommerai pas. L'ambiance de non conformisme modéré mais plaisante que j'y ai trouvée m'a tout de suite donné l'impression d'un état d'esprit satisfait.

Je n'ai pas trouvé le même état d'esprit dans le secteur public. Je crois que la situation y est honorable, mais peu attrayante ou peu satisfaisante. Les ingénieurs du secteur public souffrent d'un strabisme bi-latéral. Du côté du secteur privé, ils sont déçus par la comparaison à leur situation. Et ils le sont aussi du côté du secteur public. Pour ne pas faire état de situations exceptionnelles peut-être dans les services territoriaux, il n'en est pas moins vrai que le nombre de situations supérieures officielles pour les ingénieurs est très réduit au Congo. Puis il y a la situation des médecins, qui bénéficient tous d'indemnités appréciables attachées non à la fonction, mais au titre universitaire. Je n'ai pas rencontré un seul ingénieur du secteur public au Congo qui ne m'ait exprimé d'amères doléances à ce sujet, sauf un seul de mes anciens étudiants, à son premier terme. Mais au deuxième terme, il faisait comme les autres et je crois même qu'il a quitté le service public.

J'ai cru utile, dans l'intérêt général, de faire plusieurs démarches, documentées et appuyées de notes, auprès du Ministre compétent, mais sans résultats sensibles. J'ai notamment communiqué une suggestion qui m'avait été faite de doubler des cadres supérieurs. Je n'ai pas été trop étonné qu'elle soit restée sans suites : elle était plus onéreuse qu'une augmentation satisfaisante des barèmes des cadres existants. Dans le secteur privé, on aurait admis comme plus économique de majorer les émoluments de 50 % plutôt que de doubler le personnel. Mais on se heurte au Congo à la même difficulté qu'en Belgique. A

l'inverse de ce qui se passe dans les pays non libres, le gouvernement d'un pays libre n'est pas libre d'augmenter les traitements de ses ingénieurs, même si la nécessité en est établie par les faits. Sans doute, la liberté et les libertés justifient-elles quelques sacrifices, mais ils peuvent paraître amers lorsque leur répartition n'est pas jugée équitable.

### 3. — Incidence des événements récents au Congo et en Belgique

Sentimentalement, elle n'est pas favorable et elle n'est pas de nature à augmenter, parmi les ingénieurs civils disponibles, le nombre de ceux qui seront disposés à faire carrière au Congo. Je ne crois cependant pas que cette incidence soit tout à fait justifiée objectivement.

Du côté du secteur privé, le problème me paraît le moins grave pour l'ingénieur. Les grandes sociétés industrielles ne continueront certes leurs exploitations que moyennant des sécurités suffisantes de rentabilité, mais ces garanties mêmes exigeront une haute qualité technique et une direction belge. Si le recrutement pourrait en souffrir éventuellement en nombre, il ne le pourra en qualité et les conditions faites aux ingénieurs civils belges y resteront donc satisfaisantes.

Le secteur public semble exposé à une évolution beaucoup plus rapide, en raison de l'installation éventuelle d'administrateurs autochtones assumant la direction politique. Cela existe d'ailleurs déjà dans le Proche, le Moyen et l'Extrême-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique Centrale ou Latine. Il ne faut pas se cacher que, dans la situation générale actuelle, cela n'attirera guère les jeunes ingénieurs civils belges. Il en résulte le risque de perdre l'œuvre des Belges au Congo et d'y voir affluer des ingénieurs étrangers dont la qualification et les titres seront difficilement contrôlables par les autochtones. Je ne crois pas que le Congo même puisse produire à brève échéance un nombre appréciable d'ingénieurs civils.

Si l'on veut maintenir une action effective de la Belgique au Congo et y sauvegarder les investissements belges, il faut dès maintenant préparer en vue de toute éventualité des dispositions nécessaires d'assurance. Il faut non seulement préparer des accords d'établissement d'industrie et de commerce, mais aussi de coopération technique, garantis par traités. Cette coopération mettrait par exemple à la disposition des autorités autochtones les services d'une véritable compagnie technique, qui recruterait elle-même ses cadres autonomes, qui ne seraient donc pas sous l'obédience directe et le magistère absolu des autorités autochtones. Les organismes compétents et intéressés devraient préparer tout cela dès maintenant, en toute réflexion, pour éviter d'être surpris par les événements et de devoir

improviser de mauvaises solutions. Personne n'a jamais considéré que prendre une assurance rendait le sinistre inévitable, mais il est imprudent de ne pas prendre d'assurance lorsque le risque existe.

J'ai eu ces tous récents jours un entretien avec un de mes anciens étudiants qui sera libéré bientôt du service militaire. Il désire travailler au Congo ou à l'étranger et il était en pourparlers pour un emploi dans une importante société d'entreprise ayant des filiales au Congo et à l'étranger. Il me demandait un avis. Je l'ai vivement engagé à saisir cette occasion d'entrer dans une société solide, solvable, *fidèle à ses ingénieurs*. Aussi a-t-il conclu l'engagement.

Dans cet esprit, je donnerais à tous les jeunes ingénieurs civils qui ne craignent pas d'aller au Congo (il ne faut pas y aller si l'on est pusillanime) le conseil de n'accepter que des conditions sérieuses, garanties en Belgique, éventuellement par des sommes bloquées en banque, des réserves pour pensions, etc... comme cela a toujours été de règle pour certains gouvernements étrangers. Dans le secteur public, il faudra songer à cela dès maintenant et envisager si les conditions actuellement faites aux ingénieurs civils pourront servir de base pour l'avenir dans toutes les éventualités.

Beaucoup de choses sont donc en suspens. Tout dépendra en fin de compte du réalisme des Belges et des Congolais. Car tout est là ; il y a toujours finalement un contrat, plus ou moins explicite, plus ou moins équitable. Je suis fort tenté de conclure très généralement comme après une causerie que je faisais en 1954 à mes anciens étudiants. Des questions posées avaient dénoté un certain préjugé « anticolonial » chez des auditeurs ignorant tout du Congo. Je leur fis remarquer que la Belgique n'était pas vouée par quoi que ce soit à assurer bénévolement le bonheur des Congolais, mais qu'elle leur avait certes rendu de signalés services, selon les vues de l'opinion mondiale. Il semble que les Belges soient les plus aptes à continuer à rendre aux Congolais les services qui leur sont nécessaires, s'ils les jugent nécessaires, ce qui paraît inéluctable. Dès lors, si les Congolais y trouvent de l'avantage, du profit, une honorable transaction doit accorder une rétribution honorable des services rendus par les Belges. Les ingénieurs prendront une grande part à ces services. Que l'on veuille qu'ils ne soient pas frustrés de la part équitable de cette rétribution qui leur revient, dans l'intérêt de la communauté belge-congolaise. L'idéal qui anime les ingénieurs, protagonistes de la construction et de la production, c'est-à-dire des éléments essentiels de la prospérité économique, ne peut servir de prétexte à méconnaître leurs intérêts professionnels, qui sont certes parmi les plus respectables.

(Février 1959)